

Objet : Demande de prise de parole devant le prochain Conseil Municipal, lundi 10 février 2014.

Échirolles, le 20 janvier 2014

Lettre Ouverte

- À Monsieur Michel Destot
Député-Maire de Grenoble
11, boulevard Jean Pain - BP 1066
38021 Grenoble Cedex
- Copie aux Conseillers Municipaux et aux organisations politiques.
- Copie aux associations et à la Presse

Monsieur le Député-Maire,

Nous avons attiré votre attention à de nombreuses reprises sur la gêne causée, et ce depuis cinq ans, à un certain nombre de personnes handicapées, voire à d'autres usagers, par les barrières sélectives, ou chicanes, installées par votre Municipalité sur les espaces piétons ouverts au public. Ces chicanes ne sont conformes ni aux règles d'accessibilité ni au compromis proposé aux associations. (Voir en particulier nos derniers courriers des 30 octobre et 7 décembre 2013 qui donnent tous les éléments sur ce dossier.)

Concernant les chicanes mobiles, bien que vous ayez convenu qu'elles n'étaient pas adaptées pour les personnes handicapées ayant une motricité réduite des membres supérieurs, vous ne les avez retirées que très partiellement. Un grand nombre de ces chicanes sont toujours en place, notamment dans le Jardin des Poètes à proximité d'un foyer hébergeant des personnes lourdement handicapées qui, de ce fait, ne peuvent pas s'y rendre en toute autonomie ! Vous ne vous êtes même pas engagé sur un échéancier...

Concernant les chicanes fixes, bien que vous ayez proposé aux associations un type de chicanes évidées avec un espace de rotation de 1m30, la ville de Grenoble a installé des chicanes plus étroites, qui ne sont pas conformes à la demande de dérogation déposée auprès de la Préfecture le 26 octobre 2009. Pourtant des chicanes plus larges, plus conformes à la réglementation, ralentiraient de la même façon les deux roues motorisées...

Bien loin d'avoir pris conscience de la gêne que ce type d'installation pouvait causer à certaines personnes handicapées voir d'autres usagers, vous l'avez généralisée !

Devant votre refus persistant de prendre en compte nos revendications légitimes, vous nous placez dans l'obligation de saisir de cette question le Conseil Municipal. C'est pourquoi nous demandons à intervenir brièvement à l'occasion de sa prochaine séance du 10 février 2014, afin que chaque élu soit informé, et puisse se déterminer en connaissance de cause. Cette possibilité d'expression a déjà été accordée à plusieurs reprises à des associations.

Vous connaissez les difficultés matérielles liées à notre handicap et à notre dépendance : nous ne pouvons pas attendre la fin de la séance... C'est pourquoi nous nous permettons de vous proposer de nous donner la parole au cours d'une suspension de séance durant la première heure du Conseil Municipal, entre 17h et 18h.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de notre détermination à faire respecter l'accessibilité de la voirie à tous les handicapés, sans discrimination.

Pour le CDTHED : Henri Galy, Président du CDTHED

